

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue 25 Mai n. 67.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ÉCRITURES ET PAIEMENTS

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 francs par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 5 — Prise d'Alger (Afrique) par le général Bismont (1830).

MONTEVIDEO.

REMARQUE IMPORTANTE.

Il y a aujourd'hui HUIT jours qu'Oribe a assuré qu'il serait dans QUINZE jours à Montevideo.

ACTES DE M. PICHON.

Hier, nous avons signalé à l'attention publique un fait d'une haute importance, relatif à la mort d'un de nos compatriotes, dont M. le consul a refusé d'enregistrer l'extrait mortuaire. Il est inutile d'insister sur la responsabilité odieuse qu'un pareil acte fait peser sur M. Pichon. Nous ferons observer cependant que la rancune de M. le consul contre ceux qui, guidés par son inspiration première, ont jugé à propos d'usurper le droit de légitime défense, ne devrait pas rejallir contre nos compatriotes, dont l'opinion a différé de la nôtre. Ceci n'est pas de la justice distributive.

Nous maintenons d'ailleurs, en fait et péremptoirement, que M. Pichon n'a pas le droit de refuser, pour un Français maintenant sous les armes, l'insertion d'un extrait mortuaire ou de tout autre acte public. Nous nous souvenons parfaitement de cette fameuse circulaire signée Pichon et Massieu, par laquelle on a prétendu nous enlever d'emblée notre nationalité; mais nous nous souvenons aussi de la teneur des articles, soit du code civil, soit du code pénal, invoqués à faux par M. le consul et M. le vice-amiral, comme nous l'avons prouvé à l'époque. Les attributions de M. le consul se bornent à faire part à son gouvernement de sa conduite et de la nôtre; le gouvernement jugera. La résolution prise par M. Pichon est essentiellement révoquée; le conseil d'état décidera si nous sommes Français ou non. Un consul représente et ne fait pas d'arrêtés; un

consul n'est pas un préfet. En attendant que, relativement à notre nationalité, la décision du gouvernement français soit connue, M. Pichon doit consigner provisoirement et sous toutes réserves, tous les actes publics pour lesquels son ministère est requis. Une intelligence ordinaire serait certes à la hauteur d'un raisonnement aussi simple. Mais il est des agents publics dont le désordre est l'élément. Leur fantaisie crée des chocs, afin d'empêcher la lumière de jaillir. Elle jaillira, pourtant, et nous souhaitons qu'elle éclaire enfin, et pour une bonne fois, M. le consul général de France à Montevideo.

Un fait récent aurait pu contribuer à désillusionner M. Pichon s'il ne s'obstinait pas à méconnaître ses devoirs et ses droits. L'un de nos compatriotes, qui a pris une grande part à l'armement, et dont l'éloge est dans la bouche de tous, obéissant à une sage prévoyance, voulut, dans l'intérêt de ses enfants et de sa femme, déposer au consulat ses dernières volontés. La mort de plusieurs de nos compatriotes, dans la journée du 2 juin, prouve que ce n'était pas une précaution inutile. Après des pourparlers, M. Pichon finit par déclarer positivement que, le testateur ayant pris les armes, il lui était impossible de recevoir le testament, ledit testateur n'étant plus Français.

Il n'est plus Français, parce que M. Pichon a déclaré que nous ne sommes plus Français; mais, entre une déclaration de M. Pichon, et une déclaration du gouvernement français ou du conseil d'état, il y a un abîme.

Pourquoi M. Pichon n'a-t-il pas reçu ce testament? Pourquoi poursuit-il de sa malveillance, non plus notre compatriote, mais les enfants, mais la femme de notre compatriote? Pourquoi ne voulait-il pas insérer la protestation faite contre son refus de recevoir le testament?

A cela nous répondrons deux choses :

1^o M. Pichon enveloppe dans une proscription générale, les familles, les femmes, les enfants de tous les Français armés; et cela, pourquoi? Parce que M. Pichon, par ses fautes, a compromis probablement sa carrière diplomatique, et qu'il fait retomber son dépit sur ceux qui espèrent bien réparer le mal causé par ses bévues.

2^o M. Pichon ne voulait pas insérer la protestation

faite contre son refus de recevoir le testament sus-mentionné, parce que M. Pichon ignore, à ce qu'il paraît, les ordonnances qui imposent à tout chancelier le devoir de recevoir toute protestation contre un consul, sous peine d'une amende assez forte.

M. Pichon s'est du reste résigné plus tard; il a inséré la protestation présentée, mais avec une contre-protestation de sa part.

Nous tenons ces faits de la personne même, qui plus que toute autre, a été à même de les apprécier, puisqu'elle les touchent spécialement. Nous les signalons, nous lesregistrons aujourd'hui, persuadé que notre honorable concitoyen nous pardonnera d'avoir publié notre légitime indignation.

Au reste, prochainement, le Patriote Français publiera les deux protestations contre M. Pichon et contre M. Massieu de Clerval. Ce sera le répertoire complet de nos griefs.

A. DELACOUR.

DEPARTEMENT DE POLICE.

D'après l'ordre de M. le chef politique et de police, on reçoit des propositions pour nettoyer les rues de la capitale pendant un nouveau terme de six jours. A dater d'aujourd'hui, ceux qui désirent concourir pourront passer à la police prendre connaissance des objets qu'on se propose de leur fournir, ou enfin admettre tout autre moyen de nettoyage qui conviendrait.

L'officier principal,

A. PILLADO.

Montevideo, le 2 juillet 1843.

D'après l'ordre de M. le chef politique et de police, on reçoit, pendant huit jours consécutifs, des propositions pour l'éclairage public de cette ville.

Le chef politique désire ajouter à ce service quelques-unes des améliorations qui paraîtraient convenir, et donnera la préférence à celle dont le système serait d'augmenter la clarté, la propreté et la bonne distribution. Ceux qui

5^{me} LETTRE.

4 Septembre 1842.

Il faut qu'il y ait dans l'esprit de la femme une bien grande mobilité, pour qu'elle se plaise à détruire, l'instant d'après, l'édifice de bonheur, qu'un malheureux encourage par elle; à pu se construire. Est-ce mobilité d'esprit? Est-ce légèreté de cœur? Je l'ignore; tout ce que je sais, c'est que, avec un pareil défaut, l'amour devient un tourment de toutes les heures, un supplice éternel.

6^o LETTRE.

8 Septembre 1842.

Souvent, quand je vous quitte, un magique miroir Me montre un avenir qui rit à mon espoir; Mon cœur, plein des beautés dont rayonne votre âme, Brûle comme un parfum sur qui tombe une flamme; La grâce répandue en vos simples discours, La chaste pureté de nos jeunes amours, Vos petits mots, empreints d'une gaîté charmante, Trouvent en moi, mon ange, une voix qui les chante; Une main que j'ignore ouvre mon ciel voilé, Et je marche vivant dans un rêve étoilé! Puis, quand, par un mensonge ingénieux et sage,

FOUILLETON.

SOUVENIRS DE FRANCE.

CORRESPONDANCE.

(Suite.)

4^{ème} LETTRE.

1^{er} Septembre 1842.

(Mon ami, dans l'intervalle de la dernière lettre à celle-ci, avait probablement commis quelques imprudences.)

Quand l'amour est une expiation, les sacrifices qu'il s'impose l'agrandissent encore et le relèvent; il s'enracine avec ténacité dans les replis les plus profonds du cœur, et, quand même les circonstances lui seraient contraires, il demeure calme et ferme dans ses souffrances, parce qu'il sait que le but, sur lequel il a les yeux fixés, ne peut échapper à son ardente persévérance. — Si le passé lui donne tort, le présent lui donne raison, et le secret même forcé qui régnait entre les deux amants est une chaîne de plus qui les attache l'un à l'autre par des liens indissolubles et sacrés.

Je me souviens, et c'est un souvenir bien récent, que je fus obligé de souffrir devant une femme, que j'aimais et que j'aime encore, qui m'aimait et qui m'aime encore, de souffrir qu'un autre eût l'apparence de son amour pendant que l'en avait la réalité. Un moment le rôle fut si bien joué, que je tremblai involontairement comme une feuille; le sang gonfla les veines de mon front glacé; il me sembla que les illusions de mon ame étaient fanées, comme l'herbe des champs, et que les derniers parfums de leurs débris fanés montaient à mon cerveau, comme l'encens aux volutes d'un temple que la foudre abandonne. La sympathique douleur de l'ange aimé par moi me rendit ma conviction; conviction inaliénable, immortelle, inextinguible. La tranquillité rentra dans mon ame, que jamais elle n'aurait dû quitter; une gaîté douce et paisible chanta ses mille chansons dans mon cœur, où bruissait l'écho mélodieux d'une fête éternelle; mon bonheur devint complet et entier; l'espérance était devenue un fait.

Merci donc à celle dont cette transformation est l'ouvrage; merci pour sa bonté, pour son dévouement, pour son adresse affectueuse! Elle comprendra, j'en suis sûr, ma reconnaissance, car il est impossible qu'elle méconnaisse en moi la mémoire du cœur.

désireront soumissionner n'auront qu'à passer au bureau pour prendre les informations qui pourraient leur être nécessaires.

L'officier principal,
A. PILLADO.
Montevideo, le 2 juillet 1843.

Le Dupetit-Thouars, dont nous avons, hier, annoncé l'arrivée à Rio Janeiro, vient dans le Rio de la Plata pour relever la Tactique.

Nous pensons que, dans les circonstances actuelles, M. le vice-amiral jugera à propos de retarder, jusqu'à la fin des événements qui se préparent, le départ de la Tactique.

Le chef politique et de police du département, d'accord avec l'autorité supérieure, ordonne :

Art. 1er. Le courtage de passeports est absolument prohibé.

Art. 2. Ceux des intéressés, de qui les demandes ont été expédiées par le gouvernement, doivent se présenter eux-mêmes au bureau de police.

Art. 3. L'officier du bureau des passeports, dès qu'on lui présentera la demande, devra aussitôt solliciter l'expédition du chef, et, l'ayant obtenue, la remettra à l'intéressé, pour qu'à l'instant il aille avec elle payer au bureau du receveur le prix du passeport, après quoi elle lui sera remise, pour retourner la faire remplir au bureau respectif, suivant le mode établi.

Art. 4. Outre les désignations correspondantes, le receveur indiquera, sur le passeport, le prix qui aura été payé, et le caissier certifiera à la suite comme ayant intervenu.

Art. 5. Au bureau des passeports, le signallement du porteur sera exactement indiqué, ainsi que les signes particuliers, et la signature en son lieu indiqué, si le porteur sait signer.

Art. 6. Le chef du bureau des passeports, devra envoyer tous les jours à l'heure de

.... De mon bonheur vous me cachez l'image ;
Lorsque vous entr'ouvrez pour d'autres que pour moi,
Ces yeux, que Raphael eut donnés à la foi ;
Quand votre main, la main par la mienne pressée,
Me paraît tremblir sous une autre pensée ;
Me paraît tremblir sous une autre pensée ;
Chaque mot gracieux que vous laissez tomber,
Me semble un diamant qu'on me vient dérober ;
Le sourire trompeur, qui sur vos lèvres pose,
Fique ma jalousie inquiète et morose ;
Je pâlis, et pourtant je sais la vérité ;
Mais l'apparence est cœur de la réalité !
Que de fois j'ai cru voir que votre heureuse adresse
Ménageait de mon cœur l'amoureuse faiblesse ;
Que votre délicate et rêveuse amitié
Ne me donnait que l'or d'une sainte pitié ;
Que de fois j'ai songé, dans mes rêves sans nombre,
Que votre affection n'était qu'une vaine ombre !
Mais, fussent mes soupçons être vrais et certains,
Dût la frêle espérance échapper de mes mains,
Verrais-je dans vos yeux la froide indifférence,
Comme un coup de poignard, répondre à ma constance
Et mes vers toujours doux, tendres et chaleureux
Boucler sur votre front vos flexibles cheveux ;
Toujours au même ardeur, moi, je vous deïffe ;
Vous me faites mourir.... Et je vous remercie.

7e Lettre.

8 Septembre 1842.

Baissez un peu la tête, s'il vous plaît, et penchez vers

terminer l'expédition; une liste de tous ceux qu'il aura expédiés aux journaux qui devront la publier le jour suivant. Cette liste doit indiquer le prix que les porteurs auront payé pour chaque passeport.

Art. 7. Le receveur enverra toutes les 24 heures, au chef de police, un état des recettes de ce bureau.

Art. 8. Aucun employé de la police ne pourra s'occuper à rédiger, ni solliciter ou faire les démarches pour ceux qui demandent des passeports.

Art. 9. Qu'on le fasse savoir à l'ordre du jour, et qu'il soit publié pendant trois jours.

Montevideo, le 1er juillet 1843.

ANDRÉS LAMAS.

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRESIDENCE DE M. PASQUIER.—Séance du 10 avril.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des pétitions.

M. Feurier, rapporteur. — Les sieurs Privat et Désautels, propriétaires à Charolles (Saône-et-Loire), et le sieur Dolivat de Givry, à Givry (Saône-et-Loire), adressent à la chambre des observations tendant à faire cesser la captivité de don Carlos.

Les pétitionnaires, dit M. le rapporteur, supposent que Don Carlos est en captivité; ils se trompent. Don Carlos est à Bourges, où il réside sous la protection du gouvernement; il n'est pas prisonnier, il est réfugié. En conséquence, votre comité vous propose de passer à l'ordre du jour.

M. Dubouche. — Je vous demande pardon, il est prisonnier, et la preuve, c'est que si le prince voulait aller habiter une autre ville que Bourges, Lyon, par exemple, il en serait empêché. Il est donc moins favorablement traité que les autres réfugiés espagnols qui, en demandant une autorisation, peuvent résider où bon leur semble, hormis à Paris et dans un rayon de 15 lieues des Pyrénées. Je regrette vivement que mon honorable ami, M. de Brézé, soit absent pour cause de santé, il aurait pu, mieux que moi, faire ressortir aux yeux de la chambre tout ce qu'il y a d'inconvenant dans la manière dont le prince est traité. Une autre occasion s'offrira, je l'espère, de revenir sur ce

ma bouche votre oreille capricieuse. Eve es bien la vraie patronne des femmes : la défense semble, pour elles, s'ajouter aux objets un attrait de plus. Que faisiez vous ce soir sur le lit de misère ? Je ne veux pas le savoir ; mais vous n'étiez pas seule ; et je crains celui qui était assis près de vous. Je n'ignore pas, mon ange, que vous étiez bien belle ainsi ; et moi, qui me promenais solitaire, je regrettais amèrement de ne pas respirer votre haleine, de ne pas effleurer de la main vos cheveux légèrement mouillés par le vent du soir. Cependant j'ai tenu ferme contre mes désirs, et j'ai mieux aimé souffrir loin de vous que partager avec un autre des témoignages d'affection, auxquels la solitude donne leur véritable prix.... Ah ! ah ! des soupçons ! de la jalousie ! — Oui, mon amie ; l'amour est très souvent boudeur et revêche ; mais quand, avec des larmes dans les yeux, et son sourire animé sur les lèvres, il demande son pardon, et reconvre par enchantement sa joie perdue, on l'embrasse alors, et l'indulgence, avec les baisers, descend sur son front. — Encore une allégorie éclose dans mon cerveau de poète ; mais, celle-là, j'en suis sûr, pourrait devenir une réalité.

8e Lettre.

11 Septembre 1842.

I.

Puisque, quand l'ironie, insouciant et folle,
Tuant ma poésie avec une parole,
Pousse un rire confus,

en jet ; en attendant, je demande le renvoi de la pétition à M. le président du conseil.

M. de Murat. — L'affaire dont il s'agit est une affaire de gouvernement sur laquelle, par conséquent, la chambre n'a point à délibérer ; j'appuie l'ordre du jour.

M. de Boissy. — C'est précisément parce que c'est là une affaire de gouvernement que j'appuie le renvoi. Au reste, j'ai lieu de croire que le gouvernement est mal informé sur ce qui se passe à Bourges. Je suis même persuadé que c'est à l'insu du gouvernement que les tracasseries dont se plaint don Carlos ont lieu. Il est traité avec très peu d'égards par les agents qui représentent le gouvernement. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui afin de laisser au gouvernement le temps de prendre des informations sur ce qui se passe à Bourges.

M. le Ministre des Affaires Etrangères. — Mon honorable collègue, M. le ministre de l'intérieur, est absent, et je ne puis donner à sa place toutes les explications que l'on paraît désirer. Cependant je dirai d'après mes renseignements personnels que j'ai tout lieu de croire que c'est le préopinant qui est mal informé. Diverses précautions sont prises à Bourges à cause du séjour du prince ; elles sont prises dans un intérêt de gouvernement, mais de manière à ne blesser en rien la dignité du prince ni le respect dû à sa personne et à ses malheurs. Nous n'avons rien fait pour allumer la guerre civile en Espagne ; nous ne ferons rien pour la rallumer, nous continuerons à rester neutres entre les partis.

M. Dubouche. — Mais le prince ne peut même pas aller chez Mme de Noré, qui habite un château à deux lieues de Bourges. Il y a quelque temps il partit pour rendre visite à cette dame ; les gendarmes, accourus en toute hâte, arrêtèrent la voiture, en disant à don Carlos : Sire... (Ce n'est pas ma faute s'ils l'ont appelé ainsi. — On rit.) Sire, votre consigne nous défend de vous laisser passer.

J'insiste pour un double renvoi à M. le président du conseil et à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Boissy entre dans quelques détails sur le fait rapporté par le précédent orateur. Il ajoute que le prince a demandé communication de la consigne qui le concernait afin de savoir où il pouvait aller. On la lui refusa.

L'honorable pair appuie le renvoi.

M. Dubouche reproduit ses observations.

M. le Président du Conseil. — Le renvoi serait sans objet. Don Carlos n'est certainement pas en captivité. Les rapports que je reçois tous les jours attestent qu'il peut se promener où il le désire.

M. de Boissy. — J'appuie d'autant plus le renvoi que M. le président du conseil n'est pas informé des faits que je viens de discuter.

M. le Président du Conseil. — Mais je n'ai pas dit cela.

M. le Ministre des Affaires Etrangères. — La pétition

Vous ne pouvez trouver dans le fond de votre ame
Un mot qui me soutienne, et repousse le blême,
Je ne vous lirai plus !

II.

.... n'est-il pas vrai ? Ma voix était plus tendre,
Quand votre joli front s'inclinait pour entendre
Mes accents éperdus....

Mais vous l'avez voulu.... j'obéis en silence,
Sans réclamer de prix à mon obéissance ;
Je ne vous lirai plus !

III.

Souvent, quand j'aurai lu les vers de Lamartine,
Rêveuse poésie où l'amour seul domine,
— Triste de vos refus.

J'entendrai votre voix, comprennent ma tristesse,
Me dire, avec sa douce et naïve faiblesse :
" Oh ! ne me lisez plus ! "

IV.

Je ne vous lirai plus, mais vous lirez vous même,
Suppléant à la voix de celui qui vous aime,
Dans vos moments perdus ;

Et, si vous lui voyez trop de mélancolie,
Vous le plaindrez, sans trop l'accuser de folie,
Car il ne vous lit plus !

(La suite au prochain numéro.)

Pour copie conforme :

A. DELACOUR.

n'est pas relative ce qui se passe à Bourges. Elle demande que l'on fasse cesser la captivité de don Carlos, or certainement la chambre ne voudra pas renvoyer au gouvernement une pareille pétition.

L'ordre du jour sur la pétition est mis aux voix et prononcé.

(Commerce.)

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 21 avril.

—On sait que la Ville fait percer une rue depuis la rue d'Arcole, dans la Cité, jusqu'à la place du Palais-de-Justice. En ce moment on démôlit les fondations de maisons à l'est de la rue de la Cité, où la nouvelle rue de Constantine aboutit. Au milieu de ces démolitions, les ouvriers viennent de découvrir, à deux mètres environ au-dessous du sol, des murs qui ont près de trois mètres d'épaisseur. Les archéologues nous diront-ils à quel genre de monument ces énormes fondations ont dû appartenir ?

—Il est encore une fois question de terminer l'arc de triomphe de l'Etoile, auquel il ne manque qu'un encoronnement. Ce couronnement se composerait, dit-on, d'un immense char portant la statue colossale de la France, en bronze doré.

—La chapelle Saint-Ferdinand, qui s'élève sur la route de la Révolte à Sablonville, à la place où est mort le duc d'Orléans, sera bientôt terminée. Resteront à faire les travaux d'art, qui seront nombreux. Cependant on persiste à dire que ce monument pourra être inauguré le 13 juillet prochain, jour anniversaire de cette mort malheureuse.

—Les réparations de l'ancien hôtel de la cour des Comptes près de la Sainte-Chapelle, seront prochainement terminées. Les statues allégoriques de la vérité et de la prudence qui sont au-dessus de la principale porte ont été restaurées avec beaucoup de soin. Dès que l'installation de la préfecture de police y sera opérée, l'hôtel de la rue de Jérusalem sera presque tout entier démoli.

—On écrit des Hautes Pyrénées que le 31 mars, vers les huit heures et demie du soir, on a cru ressentir à Bagneres une commotion de tremblement de terre. Un bruit sourd qui s'est fait entendre a été suivi, dit-on, d'une secousse qui a jeté quelque épouvante; mais le résultat n'a été aucunement désastreux.

Le même jour toute la ligne des Pyrénées était ravagée par un orage des plus violents.

On a par New-York des nouvelles d'Haïti du 29 mars. Hérard, qui est à la tête de la révolution, venait d'ouvrir au commerce étranger les ports d'Aquin, de Lunac d'Haynaut, et de Mariguane. Les droits sur les importations sont maintenus.

Dans une proclamation publiée par ce chef, il récapitule les avantages obtenus sur les troupes de Boyer: une armée a été reconstituée, huit régiments se sont ralliés à la cause du peuple, des généraux, des colonels, des sénateurs, sont prisonniers des révoltes. Le nouveau chef parle au nom du peuple souverain et date ses proclamations de la première année de régénération d'Haïti. Voici un échantillon de son style:

« Dans quelque temps, vous verrez des législateurs illustres détruire le monstrueux système qui dévorait votre substance, remettre en vigueur le commerce et l'agriculture, dissiper les ténèbres de l'ignorance et établir des institutions, non plus sur le sable mouvant de la mer, mais sur le roc immuable. »

—La « Sentinelle de la marine » donne les nouvelles suivantes dans son No. du 16:

« L'heureuse razzia faite par notre allié Sidi-Embarek, agha des Hadjoutes, sur la puissante tribu des Beni-Menaser que depuis plusieurs mois nos troupes harcelaient inutile-

ment, a eu pour résultat la prise du neveu d'Abd-el-Kader, cette capture produira sur les Arabes plus d'effet peut-être que le fait d'armes devant lequel ils ont été obligés de fuir en laissant au pouvoir de notre agha 250 prisonniers et un immense butin. Cette razzia est la première que nos alliés ont exécutée.

« Le neveu d'Abd-el-Kader qui doit être conduit en France, aux îles Ste-Marguerite, d'après les ordres donnés par le gouverneur, est traité comme prince. »

VARIETES.

AJEMI L'ABYSSINIENNE.

C'était par un beau soir d'été, à la porte d'une habitation de Gondar, était accroupie une vieille femme qui semblait plongée dans une ombre et triste rêverie. Nous allâmes à elle, et nous aperçûmes qu'elle tenait entre ses mains un chapelet. Après lui avoir laissé le temps d'achever ses dévotions, nous lui demandâmes l'hospitalité pour quelques instants.

—L'air est brûlant, lui dis-je, nous voudrions un peu d'ombre et de l'eau.

—Dieu vous protège, répondit-elle; le soleil a fléchi les feuilles des bananiers, et la grenade pend aux branches, privée de la rosée du matin. Entrez chez votre servante, qui fera de son mieux pour vous recevoir.

Nous suivîmes l'Abyssoienne, elle nous offrit un sarir, espèce de tabouret recouvert de peau de bœuf; puis, nous déchaussant, elle nous lava les pieds avec de l'eau et des essences.

—Je voudrais être plus riche, dit-elle avec un soupir, je mélangerais à ce liquide dentifrice que vous délasser, l'essence de l'aloès, et le pépin du citronnier; mais je ne suis qu'une pauvre vieille attendant l'ango de la mort.

Après avoir achevé de nous laver les pieds, suivant la coutume des Orientaux, l'Abyssoienne prit de la viande et du pain qu'elle hacha, ensuite elle nous en porta plusieurs morceaux à la bouche, ainsi que l'on fait pour les petits enfants; puis elle nous offrit de l'hydromel dans des cornes de buffle.

Après avoir rempli ces devoirs hospitaliers, elle nous regarda attentivement et nous dit:

—Quelle est votre patrie ?

—La France.

L'Abyssoienne poussa un cri.

—Vous êtes des Français ?

—Pourquoi vous récriez-vous ainsi ?

—Parce que ce sont les Français qui m'ont ruinée, qui m'ont réduite où je suis... Sans eux je dormirais à l'ombre, sous les tentes de soie brodées d'or, avec des esclaves pour chasser les abeilles qui viendraient se poser sur mes cheveux; sans eux j'aurais encore le bonheur, l'insouciance et le plaisir.

—Comment les Français ont-ils pu avoir intérêt à vous faire du mal ?

—Oh! c'est toute une longue histoire que celle de ma vie. C'est à peine si je me rappelle mon enfance; je me souviens pourtant d'avoir habité ces contrées; je me rappelle mon père, qui portait une peau de tigre sur son corps, et ma mère qui me tressait des couronnes avec le feuillage des oliviers... Je me souviens qu'à treize ans je fus volée et vendue comme esclave. J'avais alors autant de beauté qu'une femme blanche; mes yeux brillaient comme les étoiles du matin... Mes longs cheveux étaient plus fins que les laines de cachemire, et mon teint jaune me faisait ressembler à une belle orange d'Adoua, dorée aux feux du firmament... J'étais jeune, gracieuse, timide; on m'acheta vingt thalaries... Mon nouveau maître me revêtit d'un élégant cileçon de laine blanche comme le plumage du cygne; il chaussa mes pieds de babouches brodées d'or; il couvrit mes épaules d'une veste de velours azuré, puis il me présenta à un homme à grande barbe, qui portait à son côté un grand sabre tout étincelant d'or et de pierreries.

—Cette femme me convient, dit cet homme, conduisez-la dans les jardins du sérail.

Cet homme qui venait de parler, c'était le grand Mourad-Bey; celui qui avait au Caire le plus de puissance et de majesté.

Dès ce jour je devins plus qu'une reine, mes mains étaient chargées de bagues précieuses, mon corps était entouré des plus riches étoffes; mon turban, posé coquettement sur ma chevelure tressée et remplie de sequins de Venise, était tout gainé de glands de diamans; je passais ma vie à fouler des fleurs sous mes pieds ou à m'accompagner sur mon tarabouk, en chantant des hymnes à l'amour.

Un homme, un seul homme suffit pour détruire tout mon bonheur, comme le vent du Khramain balaie dans la prairie les arbres et les nids des oiseaux. Cet homme était Français.

Le jour où je le vis on avait tiré, des mortilles s'étaient écroulées, et mon noble maître, Mourad-Bey, avait fait notre cité... Pour la première fois les lyres n'avaient pas retenti sous les tentures du harem; pour la première fois le muezzin n'avait pas crié sur le minaret l'heure de la prière du soir... Les Français avaient pris le Caire, nous étions en leur pouvoir.

Tout à coup l'homme dont je vous parle entra; il était petit, mal vêtu, et quoique fils de blanc, son teint était aussi hasané que le nôtre.

—Femmes, nous dit-il, soyez libres; aujourd'hui il n'y a plus d'esclaves, il n'y a plus de réclusion; partout où flotte le drapeau de notre armée, il y a indépendance pour tous.

Et il nous chassa du sérail.

Depuis ce jour, j'ai erré, solitaire et abandonnée pauvre et souffrante, pleurant mon esclavage et ma prison dorée, dans laquelle on me donnait pour jouets les plus beaux diamans de la terre, les plus brillantes parures des femmes... J'ai passé au milieu des guerres sans avoir pu retrouver mon seigneur errant et vagabond lui-même. J'ai été pieds nus, de Jérusalem à Alexandrie, d'Alexandrie à Damiette, de Damiette à El-Arich, d'El-Arich ici; j'ai tant marché, j'ai tant pleuré que les rides ont sillonné mon front, et que j'ai perdu ma beauté avant l'âge. Mais j'ai gardé long-temps au cœur la haine que je portais à ce Français qui nous chassa de notre paradis; aujourd'hui, je ne le hais plus.

Et maintenant, demandâmes-nous à Ajemi, pourquoi lui avez-vous pardonné ?

—Parce que lui aussi a souffert; il est mort seul, dans un désert, au bout du monde, triste, pauvre, abandonné comme moi.

—Avez-vous jamais vu son nom ?

—Oui, répondit l'Africaine avec un regard plein de feu... Il se nommait Napoléon Bonaparte.

(Gazette des Femmes.)

LEO LEPRES.



NOUVELLES DU SOIR.

Hier matin on a présenté deux passés du camp d'Oribe; plus deux, vers midi.—Deux Correntinos, qui au moment où ils essayaient de passer, ont été égorgés.

—Oribe a fait frapper des médailles honorifiques et féderales, destinées à récompenser ses meilleurs soldats: les Basques Espagnols, auxquels on voulait infliger cette récompense, ont demandé à grands cris de vin et de l'argent.

—Dans les guerrillas d'hier, l'ennemi a eu 5 hommes tués.

Les salves qui ont retenti, hier, dans la rade de Montevideo, célébraient l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique.

Extérieur.—France.

M. Guizot, interpellé à la chambre des députés sur les résultats de l'intervention anglo-française, dans la question de la Plata, a répondu:—« que l'intervention anglo-française ne resterait pas sans effet, et qui avait été prise des mesures pour la cessation de la guerre dans le Rio de la Plata. »

MOUVEMENT DU PORT.

Navires en partance.

Barque portugaise General Soudaia, pour Buenos-Ayres.

Brick de guerre sarde Eredaso, pour la Colonie et Buenos-Ayres.

Packet anglais Cockatrice, pour Buenos-Ayres.

AVIS DIVERS

Dans l'intérêt général, CHESNEAU, marchand tailleur, rue du 25 Mai n. 198, prie toutes les honnêtes gens, et le commerce en particulier, de vouloir bien prendre connaissance de l'article suivant: ils connaîtront des lors ce qu'ils ont à attendre des nommés BAURIN et ANCESSY, dans le cas où ils auraient quelques rapports d'intérêts avec eux.

Je m'étais proposé de ne parler de Baurin et d'Ancessy, qu'après la liquidation de la société; mais, puisque ces individus continuent à me voler journellement, je ne puis attendre plus longtemps.

J'ai déjà fait savoir par la voie des journaux que leur conduite chez moi leur aurait au moins valu dix années de détention, en Europe. Loin de m'attaquer en réparation, ce que je les défie encore de faire aujourd'hui pour le présent article, ils se sont contentés de repon-

dre que je ne disais que des balourdises, et ils ont eu l'effroyable effronterie de dire que je mentais, quand eux-mêmes ont reconnu et signé tous les faits que j'ai avancés contre eux jusqu'à ce jour, et que j'avance aujourd'hui. Oseront-ils encore dire que je mens?

D'après leur dernier écrit, beaucoup de personnes honnêtes, surprises sans doute par leur langue dorée, leur hypocrisie de Tartuffes ont pu être un instant trompées sur leur compte; mais, lorsqu'elles sauront que, malgré toutes mes précautions, je n'ai, depuis cinq mois, obtenu l'adresse que des clients qui se trouvent dans l'impossibilité de payer, et qu'ils conservent les autres pour encaisser à leur profit les sommes qui me sont dues, comme ils ont toujours fait avant, pendant et après la dissolution de la société, elles rejeteront avec mépris tout ce que de semblables individus pourraient alléguer contre moi.

Le petit nombre de mes débiteurs, que j'ai eu l'occasion de voir, m'ont tous déclaré qu'ils avaient payé Baurin et Ancessy. Ces sommes reçues par eux, jointes à celles qu'ils n'ont pas portées sur les livres comme étant dues à la maison, et à ce qu'ils ont pris d'autorité, forment ensemble la somme de 2361 piastres. Nul doute que, lorsque j'aurai vu tous mes débiteurs, le déficit sera plus que double. Ajoutez à cette somme tous les mauvais placements qu'ils m'ont faits pour compte de l'établissement; desquels ils sont repondants, comme aussi le discredit qu'ils m'ont causé auprès de mes clients, tous ces préjudices réunis peuvent s'élever, au minimum, à 8,000 piastres. Cette somme, quoique considérable, perdrait pour moi de son importance, si les temps étaient meilleurs, mais, comme il en est malheureusement autrement, je me vois des lors dans l'impossibilité de jamais réparer les pertes que m'ont causées ces malheureux infâmes.

Des aujourd'hui je vais les poursuivre par-devant le tribunal de commerce, afin de savoir si, parce que j'ai eu la faiblesse de m'associer Baurin et Ancessy, ils ont le droit de me voler aussi cruellement et d'une manière aussi scandaleuse.

L'un de ces deux francs mauvais sujets, à son arrivée ici, a été domestique chez M. Capdebout, puis pion, chez M. Richelet, ensuite chez moi, aux gages de 30 piastres par mois. L'autre, en arrivant de France, devait son passage, et est entré chez moi avec la même solde que le premier; tous deux, après avoir prodigué l'argent pour leurs menus plaisirs, en sont sortis avec des malles pleines.

C'est ainsi que, avec ce qu'ils m'ont volé, ils sont les hommes importants; et qu'ils se sont constitués négociants; l'un deux, par reconnaissance, se promet même de m'assommer.

Tout ce que j'avance ici est à la connaissance du public; aussi ai-je l'espoir que, me voyant aussi vivement blessé dans mes intérêts, il ne me blâmera point d'avoir fait retentir mes plaintes par la voie de la presse, surtout lorsque je le fais dans l'intérêt général.

CHESNEAU.

Montevideo, 24 juin 1843.

AVIS.

Le public, ou du moins sa majorité, ne connaissant nos affaires que par les publications calomnieuses du sieur Chesneau, a pu concevoir une fâcheuse opinion de notre probité.

Ces infâmes et vils écrits portent le véritable cachet de la classe réprouvée à laquelle il appartient, et, comme nous tenons à nous montrer toujours dignes de l'estime générale, nous dirons que notre conduite dans cette affaire a toujours été approuvée, soit par notre conscience, soit par l'opinion de ceux qui en ont été témoins. Comment comprendra-t-on qu'un CHESNEAU, qui s'est échappé de France pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, ait l'audace de venir ici s'établir en nomme de proaire? Aurait-il donc oublié ses lettres écrites de Pauillac à M. Ancessy, sous les dates du 17 et 19 septembre 1837, lettres qui l'accusent aujourd'hui; et dans lesquelles il supplie instamment ce dernier de vouloir bien garder le secret de sa fuite jusqu'au retour de R. de Pauillac et de répondre aux personnes qui viendront demander après lui, qu'il n'est absent que pour une quinzaine.

Ne voulant pas fatiguer l'attention complaisante du public, nous attendrons pour notre réparation l'appel à la justice qu'il nous promet aujourd'hui; s'il manque à sa promesse, nous la tiendrons pour lui.

NOTA. La perte de 8,000 piastres, si adroitement fabriquée et si hautement déplorée par le sieur Chesneau ne doit être considérée PAR LE COMMERCE que comme un moyen fort adroit de sa part pour refuser à ses débiteurs de Montevideo, le paiement de leurs créances. Montevideo, le 27 juin 1843.

BAURIN et ANCESSY.

Changement de domicile.

La lithographie de l'Etat, a transféré son domicile de la rue de las Cámaras à celle du 25 de Mayo, n. 221, au 1er étage de la maison de MM. Villards et Arnaud marchands tailleurs.

La protection que le gouvernement a daigné prêter à ce nouvel établissement est une preuve qu'il n'épargnera aucun soin pour satisfaire les personnes qui désireront l'occuper en tout ce qui concerne cette profession; soin, promptitude et prix modérés.

Changement de domicile.

Madame Mortet accoucheuse vient de transférer son domicile de la place de la Constitution à la rue du 25 Mai, n. 121, où est le magasin de MM. Villards et Arnaud marchands tailleurs.

Se alquila un cuarto de alto, con muebles ó sin ellos para hombre solo, con ventana en la calle del 25 de Mayo; en esta imprenta del Patriota frances darán razon.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la Marsillaise, le Chant du Départ, le Veillon au salut de l'Empire et la Parisienne.

Une nourrice française dont le lait n'a que quinze jours, désire trouver un enfant pour nourrir chez elle. S'adresser à côté du café de l'Immortel, chez M. Jean Julien à la pasteria.

CHIEN PERDU.

Un chien de six mois, poil long et blanc, oreilles rouges, le dessous du cou rasé. La personne qui le ramènera, rue du Cerrito n. 152 ou qui pourra donner connaissance de la personne qui le retient, recevra une bonne récompense.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos Ayres, n. 232 et 234.

AVIS.

On demande un garçon de café. S'adresser au café Labastide au Moelle.

La lithographie de monsieur Gielis a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison. En attendant que lui monsieur Gielis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste siné, maison Lavaljea, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lejeune, rue Sarandi, autrefois San Carlos, 98.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Les succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Maison Honore Gasparin, platero, rue del Rincon, on achete or vieux, argent et cuivre.

POUR LE HAVRE.

Partira pour la dite destination et par engagement à la fin de ce mois de juillet, le navire français Mathilde de bonne construction et bon voilier, double et cheville en cuivre sous le commandement du cap. Bernard; ayant grande partie de son chargement arrêté. Il prendra encore quelques marchandises pour se compléter, ainsi que des passagers qui seront très bien traités. Pour les conditions, s'adresser à monsieur de Gera, rue de Buenos Ayres n. 158.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.